

Genève, le 13 octobre 2024

L'Association des parents d'élèves des écoles du Seujet et de Necker (APESN) s'engage pour assurer le bien-être et l'épanouissement des enfants dans le domaine scolaire et parascolaire. Tout au long de l'année, elle collabore avec la direction des écoles, le corps enseignant, les membres des instances participatives, le GIAP et les autorités communales.

Le comité de l'APESN convoque ses membres à son

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

### **Le jeudi 7 novembre 2024 à 19h30**

**Lieu : Espace de quartier Saint-Jean – Quai du Seujet 32 (Accès par Chemin Sous-Terre) – 1201 Genève**

Vous trouverez l'ordre du jour ci-après.

**L'association cherche des nouveaux membres pour son comité ! N'hésitez pas à nous rejoindre !**

Afin de participer à notre Assemblée Générale et soutenir les actions de l'association, nous vous invitons à :

1. Régler la cotisation annuelle qui se monte à CHF 25.- par année et par famille, directement sur le compte de l'association APESN, 1201 Genève, CCP 12-14815-5, ou en scannant ce QR code depuis votre application bancaire (communication : coti 24-25 + votre nom + votre e-mail).



2. Nous informer de votre présence par email à [info@apesn.ch](mailto:info@apesn.ch) d'ici le 4 novembre.

Avec votre cotisation et votre soutien, vous permettez à l'association d'organiser des activités, des animations et des rencontres tout au long de l'année scolaire, tant pour les enfants que pour les parents.

Les divers projets et activités sont aussi rendus possibles par l'implication, le travail et le dévouement des membres du comité et avec l'aide et le soutien ponctuel de parents bénévoles.

**L'APESN existe grâce à vous !**  
**Un grand merci à toutes et à tous !**

## **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APESN du 7 novembre 2024**

- 1) Approbation de l'ordre du jour.
- 2) Approbation du PV de l'AG ordinaire de 2023.
- 3) Présentation et approbation du rapport d'activités 2023-2024.
- 4) Présentation des comptes par la trésorière, lecture du rapport du vérificateur aux comptes.
- 5) Approbation des comptes 2023-2024.
- 6) Décharge et élection du comité.
- 7) Élection du vérificateur aux comptes.
- 8) Présentation des projets pour l'année scolaire 2024-2025.
- 9) Divers.